La Ville et le C.P.A.S. de Chièvres recrutent un(e) :

Directeur financier(ère) commun à l'Administration communale et au C.P.A.S.

Le Directeur Financier est nommé par le Conseil communal/Conseil de l'Action Sociale et placé sous l'autorité du Collège communal/ Bureau Permanent.

Missions *:*

Le Directeur Financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire de la commune. Il est chargé de l'utilisation efficace et optimale des ressources financières et de la protection des actifs. Il fournit des informations financières fiables au Directeur Général et au Collège communal/ Conseil de l'Action Sociale. Il donne son avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet du budget ou de modifications budgétaires.

Ses missions légales sont plus amplement décrites aux articles L1124-25 et L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le directeur financier siège au comité de direction et, à ce titre, contribue à l'amélioration des questions relatives à l'organisation, au fonctionnement des services administratifs et au renforcement de la transversalité des services. Il collabore étroitement avec le Directeur Général dans un esprit de management constructif. Il contrôle l'application de la législation et des procédures dans son domaine d'activité.

Activités principales **:**

- Remettre des suggestions sur toute question ayant une incidence financière au niveau de l'Administration communale, du C.P.A.S., ou des entités consolidées (fabriques d'église, associations subsidiées, …) ;
- Veiller à l'utilisation efficace et optimale des ressources financières ;
- Veiller à la protection des actifs ;
- Acquitter les mandats des dépenses ordonnancées ;
- Effectuer les recettes de la commune en vérifiant leur légalité ainsi que le respect des procédures et formalités obligatoires ;
- Faire procéder à toutes saisies, requérir au bureau des hypothèques l'inscription, la réinscription ou le renouvellement de tous les titres qui en sont susceptibles ;
- Gérer la trésorerie ;
- Tenir la comptabilité sous l'autorité du Collège communal/ Conseil de l'Action Sociale ;
- Dresser les comptes annuels respectifs de l'Administration communale et du C.P.A.S. ;
- Remettre des avis de légalité écrits, préalables et motivés, soit sur demande, soit d'initiative et présenter son rapport annuel, conformément à l'article L1124-40§1er 3 et 4 et §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
- Participer à l'organisation du contrôle interne ;
- Participer au contentieux du recouvrement ;
- Gérer les emprunts ;
- Participer à l'élaboration des budgets et modifications budgétaires sur base des lignes directrices ;
- Travailler au développement économique de la Commune / du C.P.A.S. ;
- Superviser les activités du service attaché aux finances.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Connaissances et compétences requises

- Connaissances spécifiques des finances communales : finances et fiscalité locales, droit des marchés publics, droit communal, droit civil, droit administratif, droit constitutionnel ;
- Maîtrise des outils de bureautique usuels (Word, Excel, Outlook…) et capacité de se familiariser rapidement avec les outils plus spécifiques comme les logiciels de facturation, de gestion du personnel, de gestion des marchés publics (liste non exhaustive) ;
- Bonne connaissance des spécificités des acteurs locaux ;
- Fait preuve de disponibilité ;
- Travaille avec organisation, méthode et rigueur ;
- Fait preuve de discrétion et respecte la confidentialité des informations traitées ;
- Priorise ses tâches et missions en fonction des objectifs et respecte les délais imposés ;
- Est proactif dans la recherche de solution et dans les actions à mener ;
- Une bonne connaissance de la commune est un atout.

Conditions d'accès et de recrutement

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A
- être lauréat d'un examen comportant au minimum les épreuves suivantes :
    1. Une épreuve d'aptitude professionnelle permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes : droit constitutionnel ; droit administratif ; droit des marchés publics ; droit civil ; finances et fiscalités locales ; droit communal et loi organique des CPAS. *(Sources d'informations recommandées : https://interieur.wallonie.be/node/306 ; https://proxipedia.wallonie.be/ ; https://wallex.wallonie.be/files/medias/10/CDLD.pdf ; https://www.uvcw.be/ , …)*
    2. Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne.

Nombre de points attribués pour l'épreuve écrite : 100. Nombre de points requis : 50
Nombre de points attribués pour l'épreuve orale : 100. Nombre de points requis : 50

Chacune des épreuves est éliminatoire. La réussite des épreuves sera proclamée pour les candidats ayant obtenu 60% au total des deux épreuves.

Sont dispensés de la première épreuve, les Directeurs Financiers d'une autre commune ou d'un C.P.A.S. nommés à titre définitif. Aucun droit de priorité n'est donné aux candidats à la mobilité exerçant cette fonction dans une autre commune ou C.P.A.S.

A la condition de réussite des épreuves, désignation en qualité de stagiaire durant 1 an.
Au terme et moyennant réussite du stage, nomination.
Temps de travail : 0.75 ETP pour la Commune et 0.35 ETP pour le C.P.A.S.
Salaire de la fonction échelle du Directeur Financier d'une commune de 10.000 habitants et moins, au prorata des prestations (110%).

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées, sous peine de nullité, **pour le 15 septembre 2023 au plus tard**, au Collège communal, par **envoi recommandé déposé à la poste**, le cachet de la poste faisant foi, ou déposées contre récépissé, au service Ressources Humaines à l'adresse rue du Grand Vivier 2 à 7950 Chièvres.

La référence « Directeur(trice) financier(ière) » sera inscrite sur l'enveloppe.

La candidature portera les documents suivants :

- Une lettre de candidature motivée ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie du diplôme donnant accès aux emplois de niveau A et si nécessaire le document de reconnaissance de diplôme étranger ;
- Un extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois ;
- Pour les candidats postulant par mobilité : une attestation justifiant de leur nomination.

Les dossiers de candidature incomplets ou tardifs ne seront pas pris en considération.

Les dates d'examen sont d'ores et déjà pressenties la première semaine d'octobre (le lundi 2 octobre 2023 pour la première épreuve et le jeudi 5 octobre 2023 pour l'épreuve orale).